



Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !
95, rue Saint-Charles
Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! (Québec) G0L 3S0

Politique environnementale de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Le conseil municipal

Le Conseil municipal, en tant qu'organe de décision élu, a pour principal objectif d'initier la politique environnementale ainsi que le plan d'action, d'en valider le contenu ainsi que les ressources nécessaires visant leur mise en application.

L'Administration municipale

L'Administration municipale agit en tant que principal coordonnateur de la démarche de politique environnementale. Elle est à l'origine de :

- La création du Comité de consultation en environnement (CCE);
- La mise en relation des experts avec le CCE dans le cadre de l'évaluation environnementale et de la rédaction de la politique environnementale;
- La mise à disposition des ressources nécessaires au CCE dans le cadre des exercices de sa fonction;
- L'organisation des tables de consultation publique;
- La communication de la démarche de politique environnementale et du plan d'action aux citoyens;
- La mise en œuvre et le déploiement de la politique environnementale et du plan d'action.

Le Comité de consultation en environnement (CCE)

Le Comité de consultation en environnement est composé de citoyens et d'élus, garantissant la prise en compte de la participation publique à chacune des étapes du processus. Ainsi, le CCE participe directement à la rédaction de la politique environnementale via la formulation d'avis et de recommandations à l'Administration municipale. En ce qui concerne le projet de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, le mandat du CCE inclut :

- Le partage des connaissances avec les élus, les acteurs territoriaux et les citoyens;
- La coordination et l'analyse de l'évaluation environnementale;

- L'émission de commentaires pour les orientations, les objectifs et les actions du plan d'action;
- La contribution à la priorisation des objectifs et des moyens de mise en œuvre;
- Le suivi annuel des actions.

Le CCE de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a été mis en place en 2018. Le tableau suivant identifie les membres du CCE de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Nom
Gilles Bérubé
Frédéric Beaulieu
Sonia Larrivée
Marie-Eve Pelletier
Mélissa Lord

Adoption et entrée en vigueur

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! adopte la présente Politique, le 5 novembre 2018 et qu'elle entre en vigueur à cette date.

Afin, notamment, de sensibiliser les intervenants aux objectifs de la Politique, celle-ci est révisée au besoin.

La présente politique se retrouve en annexe du livre des minutes sous la cote « 125 » et fait partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduit.

Politique environnementale

BUT

Le but de la Politique environnementale est de confirmer la volonté de Saint-Louis-du-Ha! Ha! de concrétiser un milieu de vie où la nature, l'urbanisation et le milieu agricole cohabitent et interagissent harmonieusement, et ce, au bénéfice des générations présentes et futures. À travers cette Politique, la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! réaffirme son intention de mettre de l'avant une planification axée sur le développement durable et bien ancrée dans les préoccupations actuelles. Elle entend contribuer activement à l'effort global en matière de protection de l'environnement, notamment par l'entremise de l'innovation, de la protection des richesses naturelles de son territoire, de la mobilisation de l'ensemble de la collectivité autour de la question environnementale et, également, de la hausse de la qualité de vie de sa population d'aujourd'hui et de demain.

ORIENTATIONS

Pour atteindre ce but, la municipalité privilégie trois grandes orientations :

1. Prise en compte du développement durable dans le processus décisionnel la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, en tant qu'administration responsable, désire faire preuve de leadership et devenir un exemple pour toute sa communauté :
 - En adoptant un mode de prise de décision qui intègre systématiquement les principes de développement durable et en impliquant l'ensemble des services municipaux pour y arriver;
 - En misant sur l'atteinte des objectifs collectifs en matière environnementale et sur l'amélioration continue;
 - En encourageant la collectivité à adopter des pratiques écoresponsables. Sensibilisation et mobilisation de la communauté Saint-Louis-du-Ha! Ha!, convaincue de l'importance de mobiliser l'ensemble de sa communauté afin d'atteindre les objectifs collectifs environnementaux, désire mettre en lumière les avantages liés à l'atteinte de ses objectifs pour favoriser l'adoption de bonnes pratiques environnementales;
 - En utilisant judicieusement les différents outils de communication pour faire connaître la Politique environnementale et les initiatives municipales en environnement et stimuler l'atteinte des objectifs;
 - En bonifiant et en variant les programmes de sensibilisation et d'information en fonction du message et des groupes cibles;
 - En offrant des outils favorisant les échanges avec toute la collectivité sur les questions environnementales.

2. Protection de la ressource de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, consciente de l'importance des services écologiques que procure la nature, sur son territoire comme ailleurs, souhaite travailler activement à préserver les ressources naturelles :
 - En protégeant à la fois ses milieux urbains, agricoles, naturels et riverains pour encourager une cohabitation harmonieuse;
 - En utilisant des outils de planification et des outils réglementaires dans le but d'augmenter la protection des ressources du territoire;

 - En maintenant de saines pratiques dans la gestion municipale, notamment par l'utilisation responsable des diverses ressources, et ce, pour le bien-être des générations actuelles et futures.

3. La municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, engagée dans son redéveloppement et projetée dans le futur, mise sur l'amélioration de son bilan environnemental :

- En demeurant à l'affût des initiatives novatrices en développement durable et des avancées technologiques environnementales;
- En saisissant les occasions de mettre à contribution l'innovation au service de l'environnement, notamment par l'entremise de partenariats de recherche;
- En ayant une attitude innovante dans la gestion des matières résiduelles afin d'en réduire l'empreinte environnementale, tout en accroissant sa performance.

THÉMATIQUES ET OBJECTIFS

La municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! choisit de mettre en œuvre sa Politique environnementale selon cinq grandes thématiques. Chacune de ces thématiques est associée à une série d'objectifs.

Activités municipales

- ❖ Air et changements climatiques
- ❖ Eau
- ❖ Énergies renouvelables
- ❖ Matières résiduelles
- ❖ Nuisances et bruits Sols et biodiversité

1. Activités municipales

Souhaitant exprimer son engagement formel à l'égard de la Politique environnementale, l'administration Louisienne doit mettre en lumière sa contribution et donner l'exemple. L'autorité dont elle dispose sur son territoire rehausse l'ampleur des responsabilités qu'elle doit assumer dans une perspective de développement durable.

1.1 Gestion environnementale

Assurer la prise en compte de la Politique environnementale dans le processus décisionnel de la municipalité. Assurer une diffusion continue de la Politique environnementale, tant à l'interne qu'à l'externe. Offrir à la collectivité un service de sensibilisation, d'information et de soutien pour toute question de nature environnementale. Faire preuve de proactivité par la participation à divers programmes de reconnaissance et par l'obtention de certifications écoresponsables pour les activités municipales.

1.2 *Gestion des risques*

Minimiser les risques environnementaux associés aux activités industrielles et commerciales sur le territoire, notamment concernant le transport des marchandises.

2. *Air et changements climatiques*

La réduction des polluants atmosphériques et la lutte contre les changements climatiques représentent des enjeux planétaires. Au Québec, la région du Grand Montréal se trouve particulièrement touchée par cette problématique. La municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, porteuse d'une vision globale allant au-delà de son territoire, désire contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air et favoriser l'adaptation aux changements climatiques par différentes manières donc l'électrification des transports et favoriser le transport en commun.

Milieu bâti et îlots de chaleur

Collaborer à l'amélioration de la qualité de l'air et à l'adaptation aux changements climatiques par un aménagement du territoire cohérent.

Assurer la proactivité du corps municipal dans toutes les sphères de l'adaptation aux changements climatiques.

3. *Eau*

Le Québec dispose de 3 % des eaux douces renouvelables mondiales, tout en figurant parmi les plus grands consommateurs de la planète.

Promouvoir activement auprès de toute la collectivité une consommation réfléchie de l'eau potable.

3.1 *Eau potable*

Sécuriser l'approvisionnement et accroître la qualité de l'eau potable pour satisfaire en tout temps aux exigences normatives.

Augmenter la capacité d'entreposage et de distribution d'eau potable afin de soutenir le redéveloppement urbain sur son territoire, tout en améliorant la performance organisationnelle et technique nécessaire à la gestion de ces infrastructures.

Colliger les mesures d'économie de l'eau potable dans une stratégie municipale. Promouvoir activement auprès de toute la collectivité une consommation réfléchie de l'eau potable.

3.2 *Eaux usées*

Réduire à la source l'impact des rejets liquides dans l'ensemble des réseaux d'égouts. Promouvoir activement auprès de toute la communauté les bonnes pratiques d'utilisation des réseaux sanitaire et pluvial. Satisfaire aux exigences réglementaires en ce qui a trait aux rejets d'eaux usées dans les milieux récepteurs.

4. Énergies renouvelables

Qu'elles soient solaires, éoliennes, hydroélectriques, géothermiques ou végétales, les énergies renouvelables sont mises à contribution dans la lutte contre les changements climatiques. En effet, elles engendrent peu ou pas de déchets ou d'émissions polluantes, comparativement aux énergies fossiles, et permettent de préserver les ressources naturelles. Tournée vers l'avenir, la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! exprime sa volonté de promouvoir et d'utiliser les énergies renouvelables.

4.1 *Introduction graduelle des technologies*

Acquérir des connaissances dans le domaine des énergies renouvelables afin de les inclure progressivement à la gestion municipale.

Augmenter et démocratiser graduellement l'utilisation des énergies renouvelables dans le domaine public.

4.2 *Sensibilisation*

Sensibiliser et encourager la collectivité à l'utilisation des énergies renouvelables.

5. Matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles constitue un enjeu qui touche l'ensemble de la société québécoise, mais qui s'exprime d'une façon encore plus accentuée dans la grande région de Montréal. Consciente des défis présents et futurs, particulièrement dans le dossier de la matière organique, la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! vise la réduction de l'enfouissement, afin de contribuer significativement à la qualité de l'environnement, mais aussi à l'atteinte des grands objectifs provinciaux.

5.1 *Gestion municipale*

Poursuivre l'atteinte des objectifs de la PQGMR (Politique québécoise de gestion des matières résiduelles) et du PMGMR (Plan métropolitain

de gestion des matières résiduelles) fondés sur les principes des 3RV-E (Réduction, réemploi, recyclage, valorisation, élimination).

5.2 *Sensibilisation*

Promouvoir au sein de la collectivité l'adoption de bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles ainsi que les avantages qui y sont rattachés

6. *Nuisances et bruits*

La densité et la mixité des usages sur le territoire Louisienne amènent de nouveaux défis de cohabitation au sein de la collectivité. Saint-Louis-du-Ha! Ha! souhaite réduire et contrôler davantage les irritants dans le but de créer un environnement urbain sécuritaire et de grande qualité.

6.1 *Sécurité et qualité de vie*

Mettre en place des mesures pour réduire les diverses sources de pollution lumineuse, tout en conservant un milieu de vie sécuritaire.

Développer des mesures d'encadrement des diverses sources de bruit ambiant provenant des réseaux de transport comme des milieux résidentiel, industriel, commercial et institutionnel. Contribuer à la réduction des problématiques d'odeurs.

6.2 *Espèces envahissantes*

Contrôler et réduire la présence des espèces envahissantes pouvant nuire aux milieux naturels et aux services écologiques qu'ils procurent.

7. *Sol et biodiversité*

La biodiversité désigne l'ensemble des organismes vivants et des écosystèmes. Ces derniers procurent des services écologiques indispensables, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement, l'énergie, la régulation du climat et le bien-être de la population. Leur bon fonctionnement, en accord avec une urbanisation réfléchie, représente une combinaison stratégique pour la qualité de vie d'un milieu. L'adoption en 2016 d'une Politique de foresterie urbaine et de biodiversité témoigne de la volonté de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! de protéger et de mettre en valeur la richesse écologique et paysagère de son territoire ainsi que la diversité de son cadre bâti.

7.1 *Aménagement du territoire*

Assurer la poursuite du développement urbain sur la base des principes de développement durable.

7.2 *Milieus naturels*

Accroître, préserver et mettre en valeur le couvert végétal, la biodiversité et les milieux naturels, notamment en zone urbanisée.

Acquérir des connaissances et améliorer la compréhension du fonctionnement des écosystèmes présents sur le territoire municipal.

7.3 *Rives et littoral*

Améliorer les connaissances des écosystèmes riverains.

Valoriser les terrains riverains et accroître leur accessibilité à l'ensemble de la collectivité.

Préserver l'intégrité écologique des rives et du littoral, et participer à la restauration des zones présentant des attributs environnementaux.

Collaborer avec les acteurs de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

7.4 *Sols contaminés*

Assurer une vigilance à l'égard des sols contaminés ainsi que des sources éventuelles de contamination.

7.5 *Pesticides*

Assurer l'encadrement de l'usage des pesticides.

Sensibiliser la collectivité aux impacts des pesticides et promouvoir les solutions de remplacement à moindre impact environnemental.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA POLITIQUE

Cette nouvelle Politique environnementale s'insère dans la vision stratégique de développement de la Ville et consolide l'engagement formel de toute l'administration municipale à prendre en compte le développement durable dans le processus décisionnel. De cette Politique découlera un plan d'action, lequel permettra de préciser les moyens à prendre et les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs au cours des prochaines années. Sous la supervision directe de la Division de l'environnement de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, cette

Politique implique l'ensemble des services municipaux et compte sur l'engagement profond et la pleine participation de toute la collectivité.

CONCLUSION

La Politique environnementale s'inscrit dans un courant de changement pour la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! La municipalité se lance dans une nouvelle phase de son développement et doit faire des choix stratégiques pour sa pérennité, la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité. De concert avec les autres documents de planification de la municipalité, la Politique environnementale soutient et renforce la volonté Louisienne de prendre part au virage vers un développement durable. Pour y arriver, des objectifs à atteindre sont déterminés, touchant de multiples facettes de la gestion environnementale : l'eau, l'air et les changements climatiques, le sol et la biodiversité, les énergies renouvelables, les nuisances et les bruits, les matières résiduelles et les activités municipales. D'ores et déjà, de nombreux efforts sont en cours et le renouvellement de la Politique environnementale souligne la volonté de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! de poursuivre son engagement. Au-delà de ce document de planification, c'est par l'entremise de petits gestes quotidiens, à la mesure de chacun, et au moyen de l'implication de la collectivité que se manifeste le développement durable. La municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! entrevoit avec enthousiasme ce nouveau chapitre de son développement qui bénéficiera à la collectivité d'aujourd'hui et de demain.